

Image not found or type unknown



accord credit a un tiers sur la base d'une procuration sur comp

Par **invoco**, le **15/11/2008** à **07:40**

Lors de mon départ à l'étranger pour un travail j'avais donné procuration à un membre de ma famille sur mon compte courant, la banque lui a accordé un crédit revolving sur la simple base de sa procuration sans mon accord .Il a utilisé l'argent à travers mon compte. Suis-je tenu au remboursement qui est devenu défaillant. La banque avait elle le droit accordé ce crédit a un tiers sans mon accord signé.